

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2008

Membres présents : Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER.

Membres absents excusés : Mmes et MM. Denise EHRHARD, adjointe au Maire, qui a donné procuration à M. Pierre MAMMOSSER, Eric HUBERT qui a donné procuration à Mme Marie-José SCHALLER.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au Conseil Municipal de traiter le point 4 – IMMEUBLE 27, RUE DU DOCTEUR DEUTSCH à HUIS CLOS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

M. Alfred SCHMITT demande une rectification du compte rendu de la séance précédente, Affaires financières - Immeuble 27 rue du Docteur Deutsch

A la place de « Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité moins 1 conseiller ne participant pas au vote, ... » il demande la formulation suivante « Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité moins 1 conseiller, M. Thomas RUBY, ne participant pas au vote, ... ».

Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à cette rectification.

Suite à cette rectification, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 juillet 2008 est adopté à l'unanimité.

01.08.2008

- réunion du comité de pilotage de la zone d'activités de la communauté de communes du Sultzerland : les travaux ont démarré
- rencontre avec Monsieur Mickaël WEBER, Président du SYCOPARC
- passage du jury pour le concours local de fleurissement : constat est fait qu'il est de plus en plus difficile de faire un palmarès de fleurissement à Soultz-sous-Forêts par manque d'initiative des particuliers ; c'est plus facile pour Hohwiller où l'engagement des habitants est encore perceptible

04.08.2008

- rencontre avec une délégation de l'Association Interprofessionnelle du Sultzerland conduite par Monsieur Roland LIEGEOIS : pour échanger autour du programme des manifestations de Noël
- rencontre avec la société qui gère l'informatique de la commune pour la mise en œuvre d'un intranet à destination des élus
- entretien avec une lauréate du concours d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)
- cérémonie de commémoration de la bataille du 4 août 1870 au Monument du Geisberg

06.08.2008

- rencontre avec le propriétaire du restaurant « Le Convivial » de Soultz-sous-Forêts
- rencontre avec les responsables de l'association « La Troupe PÊL MÊL » pour la préparation de la fête de la musique 2009

- passage de la commission d'arrondissement de la sécurité et de l'accessibilité de Wissembourg pour la visite périodique du supermarché MATCH à Soultz-sous-Forêts : la CASA a émis un avis favorable

08.08.2008

- rencontre avec l'ADIRA dans le cadre de la communauté de communes du Soutzterland en vue de la préparation de la commercialisation de la zone d'activités : les prix de vente des terrains vont être fixés lors de la réunion du conseil communautaire du 2 septembre 2008
- rencontre avec l'opérateur souhaitant implanter un hôtel à Soultz-sous-Forêts

13.08.2008

- rencontre avec Monsieur LAUF de CITEOS concernant l'assistance à maître d'ouvrage pour la maintenance de l'éclairage public : la décision sera prise lors du prochain conseil municipal

14.08.2008

- rencontre avec Monsieur Pascal BELLOT de l'Association « Réussir » : la municipalité envisage de faire appel à des chantiers d'insertion pour différents travaux comme l'installation du marché de Noël ou des travaux de désherbage

19.08.2008 :

- réunion de la commission « Projets et Travaux » avec visite de l'immeuble STAUB – 27, rue du Docteur Deutsch

20.08.2008

- réunion de chantier au lotissement « Plein Sud » : cette réunion concernait surtout l'aménagement des chemins piétonniers. La commune maintient la pression au travers de réunions de chantier pour faire avancer les travaux
- rencontre avec Monsieur Jacques BACHELIER, compagnie La Mesnie H. : pour la saison 2008/2009, M. BACHELIER proposera 2 journées de représentations scolaires organisées par la compagnie, et une représentation tout public achetée par La Saline
- rencontre avec Madame FORMOSA de l'ADEAN pour la mise en place d'un plan climat

21.08.2008

- rencontre avec la société Carré de l'Habitat pour un projet d'aménagement et de construction sur le ban communal
- réunion des commissions « pilotage des institutions culturelles » et « informations, communications, fêtes et cérémonies » pour finaliser le programme des manifestations de Noël. La manifestation « Tradi'sons de Noël » se déroulera du 28 novembre 2008 au 21 décembre 2008. L'ensemble du programme couvrira la période de l'Avent, de la Saint André à la Nuit de Noël. Il sera organisé autour des grandes fêtes, Saint Nicolas, Sainte Lucie, et des personnages mythiques comme le Christkindel et le Hans Trapp. Proposition d'ouvrir le marché de Noël et les commerces les 3 dimanches avant Noël. En vue de l'obtention d'une subvention par la Région, cette manifestation sera portée par l'Office du Tourisme du Soutzterland. La commercialisation des maisonnettes se fera également par le biais de cet office. Toutes les manifestations seront à entrée gratuite. Le programme définitif sera communiqué lors du prochain conseil municipal.

M. SCHMITT demande si on ne pouvait pas déjà ouvrir le marché de Noël le 1^{er} dimanche de l'Avent.

A l'occasion de cette réunion, la nouvelle directrice du relais culturel La Saline, Madame Malou FROESEL, a été présentée.

22 au 24.08.2008

- voyage d'étude de l'Amicale des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts

23/24/25.08.2008

- kirwe à Soultz-sous-Forêts avec manèges et animations

25.08.2008

- expertise de l'immeuble 27, rue du Docteur Deutsch par M. BALL de la Société EIMMO, expert immobilier

27.08.2008

- rencontre avec le responsable développement de MATCH pour discuter du devenir de ce supermarché installé au centre-ville et qui fait office de moteur pour le commerce du centre-ville. Le supermarché MATCH n'a pas la taille critique pour continuer à se développer. Par ailleurs la zone d'activités intercommunale, qui était initialement dédiée à l'artisanat et au tertiaire, fait l'objet de demandes d'implantation de la part de grandes surfaces.

M. SCHMITT verrait un supermarché LIDL au centre ville et le supermarché MATCH dans la zone d'activités.

Le Maire va proposer au conseil communautaire de ne pas précipiter les choses et d'attendre les résultats de l'étude OCM (opération collective de modernisation du commerce) qui sera faite par la communauté de communes du Sultzerland

- réunion plénière de l'Association Interprofessionnelle du Sultzerland : discussion sur les animations de Noël

31.08.2008

- course cycliste « Grand Prix de Sultz-sous-Forêts » organisée par le Vélo club Nord Alsace

01.09.2008

- rencontre avec la directrice et le directeur des écoles maternelle et élémentaire

20.08+25.08.2008

- problème de poissons morts dans le Seltzbach. Les services de gendarmerie, les sapeurs-pompiers et la police de l'eau étaient sur place. Les prélèvements du 20 août démontrent qu'il s'agissait d'un manque d'oxygène dû à la météo. Il est également à noter qu'il y avait une remontée importante de poissons dans le Seltzbach, dont des brochets

M. Jean-Laurent VONAU demande où en est le dossier des coulées de boue. Il estime que la situation est préoccupante et que les travaux sont repoussés d'année en année. Il pense qu'il faudrait responsabiliser les différents services : Préfecture, Sous-préfecture et Services de la Police de l'Eau sur l'urgence des travaux à entreprendre.

M. Ernest ROTT, Vice-président du SICTEU, rappelle que les études sont terminées, que les acquisitions foncières sont réalisées, mais qu'il faut faire une enquête d'intérêt général avant de débiter ces travaux.

Le Maire rappelle qu'il faudra également revoir l'écoulement d'eau du Schindelbachgraben.

2. AFFAIRES FINANCIERES

➔ Subventions exceptionnelles aux associations

- subvention Croix-Rouge

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune subventionne la soirée festive du 13 juillet pour un montant de 1 600 €. Cette subvention est destinée à couvrir les tickets distribués pour les petits pains avec saucisses aux enfants, les boissons gratuites, l'orchestre et la SACEM. La Croix-Rouge a organisé la soirée festive en 2008, et a fait parvenir le détail de ces frais qui s'élèvent à 1 721.47 €, mais en facturant les bons pour saucisses et les boissons au prix de vente.

Le conseil municipal, estimant que les associations organisatrices de la soirée récréative du 13 juillet bénéficient d'un public important drainé par le feu d'artifice, décide de maintenir la subvention à 1 600 €.

- subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 340 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Soultz-sous-Forêts, pour les frais de logistique lors des coulées de boue.

→ Logiciel de billetterie pour le relais culturel La Saline

Le Maire soumet au conseil municipal les devis pour l'achat d'un logiciel de billetterie pour La Saline, à savoir :

- Société ALCION pour le logiciel SIRIUS avec 3 licences : 7 869 € HT + charges de maintenance 1 804 € HT pour les 3 licences + fourniture de fonds de billets « standards » 44.21 € HT le mille

- Société SATORI pour le logiciel 3^{ème} Acte avec 2 licences : 11 912 € HT. + charges de maintenance pour les 2 licences 1 608 € HT + fourniture de fonds de billets 30 € HT le mille.

Il informe également l'assemblée que la directrice de La Saline maîtrise parfaitement le logiciel SIRIUS.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide l'acquisition du logiciel SIRIUS pour la billetterie du relais culturel La Saline. Il décide le transfert de crédit de l'article 21311 à l'article 205.

→ Frais de formation

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Valérie HENTSCH, adjoint administratif de 2^e classe, est actuellement en poste à l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts. N'ayant pas le concours d'ATSEM, elle ne peut pas rester à l'école et reprendra son emploi à la mairie de Soultz-sous-Forêts à compter du 1^{er} octobre 2008. Néanmoins, l'intéressée souhaite réorienter son cursus professionnel et suivre une formation CAP Petite enfance par le biais du CNED (Centre National d'Enseignement à Distance). Le montant de cette formation s'élève à 895 €, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ne prenant pas en compte cette formation.

M. Jean-Laurent VONAU souhaite que ceci ne soit pas un avantage personnel, mais que la prise en compte de la formation par la collectivité puisse s'inscrire dans des critères applicables à tout le personnel. Il propose de définir le cadre d'intervention pour la prise en charge des frais de formation par la collectivité.

Le Maire rappelle la nécessité d'encourager la mobilité dans l'emploi.

M. Jean-Laurent VONAU n'est pas opposé à la reconversion, mais souhaite que les règles soient clairement précisées.

Le Maire propose donc au conseil municipal de prendre en charge la formation pour la préparation du CAP Petite Enfance de Mme Valérie HENTSCH, et d'étudier les demandes à venir au cas par cas dans le cadre d'évolutions au sein de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition. Il décide la prise en charge, par la commune, des frais de formation du CNED pour la préparation à l'examen du CAP Petite Enfance de Madame Valérie HENTSCH, d'un montant de 895 €. Le crédit est prévu sur article 6184 du budget.

→ Création d'un emploi d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

Suite au retour de Valérie HENTSCH dans son emploi à la mairie, il faut créer un nouvel emploi à l'école maternelle, à compter du 1^{er} octobre 2008, pour pouvoir recruter une personne titulaire du concours d'ATSEM.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} octobre 2008.
L'agent sera embauché en tant qu'agent spécialisé des écoles maternelles - 1^{ère} classe – Echelle 4 de rémunération – Indices brut 287 – majoré 290.

➔ Contrat de professionnalisation

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné une demande pour un contrat de professionnalisation pour l'emploi de technicien du spectacle vivant. Il s'agit d'une formation par alternance sur 2 ans. Le titulaire du contrat alterne école et entreprise suivant un planning bien défini. L'intéressé est titulaire d'une licence d'art ; l'apprentissage consacré aux cours théoriques est dispensé à Cherbourg et comprend 1320 heures sur 2 ans. Le salarié renforcera l'équipe technique de La Saline et passera 65 % du temps en entreprise. La rémunération varie entre 55 % et 85 % du SMIC, en fonction de l'âge du bénéficiaire et du niveau de formation. Une réduction des cotisations patronales de sécurité sociale est accordée grâce au dispositif prévu dans la loi « Fillon ». Les frais de formation annexes (déplacements, hébergements) sont pris en charge par l'OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé – AFDSAS pour les salariés du spectacle, des loisirs, du cinéma, de l'audiovisuel et de la publicité).

En cas d'absence du titulaire du contrat, et si le régisseur ne peut pas assurer le travail seul lors d'un spectacle, il sera fait appel à un intermittent du spectacle.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire, après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de professionnalisation pour l'emploi de technicien de spectacle vivant, dans le cadre d'une formation par alternance.

➔ Concours local de fleurissement 2008

Lors de la tournée du jury pour les concours locaux de fleurissement à Soultz-sous-Forêts et Hohwiller, les membres de la commission proposent le classement suivant :

SOULTZ SOUS FORETS

- M. et Mme SCHIMPF Eric – 51, route de Lobsann hors concours
M et Mme RINCKEL Alfred – 45, rue de Pechelbronn hors concours
1^{er} prix : M. et Mme LINCK Gérard – 12. rue Frohnacker
2^e prix : M. et Madame Armand HEILMANN – 39a, rue Frohnacker
3^e prix : M. et Mme Michel HAUSHALTER - 4 chemin du Sel
4^e prix : Mme GRUNER Alice 7, rue de l'Abbé Fischer
5^e prix : Mme WEIMER Lina - 39, rue Frohnacker
6^e prix : M. et Mme Bertrand ROUX - 16, rue de Pechelbronn
6^e prix ex-aequo : Mme SCHMITT Yvette – 24, rue de la Dîme
8^e prix : M. et Mme SCHMITT Jacky - 20, rue Kupfersmatt
9^e prix : Mme DANGLER Monique - 32, rue de Lobsann
10^e prix : M. et Mme VORBURGER Alain - 7, rue de Lobsann

HOHWILLER

- M. et Mme BOSSERT Freddy – 37, rue Principale hors concours
1^{er} prix : M. et Mme PHILIPPS Ernest - 18, rue de Reimerswiller

- 2^e prix : M. et Mme BOSSERT Samuel – 37a, rue Principale
3^e prix : M. et Mme STUDY André – 2, rue Kleinfeld
4^e prix : M. et Mme Siegfried MEINHARDT- 2, rue des Jeunes Vignes
5^e prix : M. et Mme BOSSERT Benjamin – 40, rue Principale
6^e prix : M. et Mme SCHINI Christophe-12, rue de Reimerswiller
6^e prix ex-aequo : M. et Mme CULLMANN Christian - 42, rue Principale
8^e prix : M. et Mme BOSSERT Werner – 30, rue Principale
9^e prix : M. et Mme GORGUS Jean Georges - 48, rue Principale
10^e prix : M. et Mme JAEGER Georges – 28, rue Principale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette classification. Le Maire précise que le fleurissement de la commune est très bien entretenu.

➔ Décès d'un indigent – M. Dominique ALBER

Le Maire informe l'assemblée que, lors du décès de M. Dominique ALBER, aucun héritier ne s'était manifesté pour organiser les obsèques. La commune a chargé les pompes funèbres MORITZ de procéder à la crémation du corps ; cette solution constituait l'alternative la moins onéreuse, et la décision de procéder à la crémation a été prise le plus rapidement possible afin de limiter les frais liés à la conservation du corps.

La facture des pompes funèbres MORITZ s'élève à 1 423.04 € TTC.

Contact a été pris avec Maître MISCHLER, Notaire à Soultz-sous-Forêts, pour procéder au règlement de la succession. Ce dernier nous informe que les liquidités dépendant de la succession de M. Dominique ALBER sont insignifiantes, mais que le défunt était propriétaire d'un véhicule automobile et de meubles meublants garnissant l'appartement loué. Le seul membre de la famille du défunt connu par les services de la mairie est Monsieur NICOLA de Reichshoffen. Celui-ci ne s'est pas manifesté, malgré le courrier envoyé par Maître MISCHLER le 12 juin 2008 lui demandant de prendre contact avec l'étude. Aucun autre héritier ne s'est manifesté, et la Ville de Soultz-sous-Forêts souhaite récupérer les deniers publics qu'elle a avancés, sur l'actif successoral. Il y a lieu de considérer que la succession de M. Dominique ALBER est vacante. Le notaire propose que la commune sollicite, du Tribunal d'Instance de Wissembourg, de déclarer la vacance de la succession de M. Dominique ALBER et de désigner le directeur de l'Administration des Domaines en qualité de curateur à la succession vacante.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide le paiement de la facture des pompes funèbres MORITZ d'un montant de 1 423,04 €. Le crédit est prévu sur article 6188
- sollicite, du Tribunal d'Instance de Wissembourg, de déclarer la vacance de la succession de M. Dominique ALBER et de désigner le directeur de l'Administration des Domaines en qualité de curateur à la succession vacante.

3. FORMATION DES ELUS

Le Maire fait part au conseil municipal que l'association des Maires du Département du Bas-Rhin, en collaboration avec l'Université Robert Schuman propose un cycle de formation pour les élus. La date limite d'inscription est fixée au 3 septembre 2008. Les formations ont lieu le samedi dans les locaux de la Faculté de Droit à Strasbourg, de 8 h 30 à 12 h 30.

Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire très rapidement.

4. IMMEUBLE 27, RUE DU DOCTEUR DEUTSCH traité à HUIS CLOS

5. CREATION DE LA COMMISSION « URBANISME » POUR L'ELABORATION DU PLU

Suite à la décision de prescrire le PLU, le Maire informe le conseil municipal qu'il faut créer la commission « Urbanisme ». Il précise également que cette commission est exclusivement composée d'élus. Suite à ces précisions, la commission « Urbanisme » pour l'élaboration du PLU, sera composée des membres suivants :

Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Denise EHRHARD, Dominique STOHR et Lucienne HAAS, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire-délégué de Hohwiller, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Marie-José SCHALLER et Alfred SCHMITT.

6. DIVERS

➔ Diverses informations :

- rentrée des classes le mardi 2 septembre 2008 : le Maire rappelle que les enfants n'auront plus cours le samedi matin, mais que le personnel enseignant assurera des cours de soutien aux élèves. Pour éviter de réduire les coefficients d'emploi des agents territoriaux des écoles maternelles, le Maire prendra contact avec la directrice de l'école maternelle pour trouver une solution.

A la question de M. Alfred SCHMITT sur les horaires des écoles maternelle et élémentaire, le Maire informe qu'aucun changement n'est intervenu à ce jour.

- Prochaines manifestations :

- **samedi 6 septembre** : ouverture de la saison culturelle de La Saline à 20 h 30, avec spectacle
- **dimanche 14 septembre** : vide greniers au Bruehl et randonnée cyclo à La Saline
- **mercredi 1^{er} octobre à 20 h 15** : prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire remercie les personnes extérieures d'avoir assisté à cette séance et clôt la séance publique. Il invite le conseil municipal à débattre en huis clos.